



# Conseil Municipal

**Séance du 15 mars 2017**

**Présents** : MM. MICHEL Isabelle, DANY Stéphane, DEFONTAINE Gilles, GISLAIS Mickaël, MALEINGE Jacques, MAUGE Didier et VAILLANT Gilberte.

**Absents** : BERTHET Michel, NIZAN Jean-Claude et VILLEFEU Christophe.

M DANY Stéphane a été élu secrétaire de séance.

## Compte Administratif 2016 "Commune"

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr MAUGE Didier délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme MICHEL Isabelle, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations	265 034,10	303 594,99	78 718,44	28 628,08	343 752,54	332 223,07
<b>Résultats clôture</b>		<b>38 560,89</b>	<b>50 090,36</b>		<b>11 529,47</b>	
Résultats reportés		71 188,49		27 727,99		98 916,48
<b>Solde d'exécution</b>			<b>22 362,37</b>		<b>22 362,37</b>	
Restes à réaliser			122 000,00		122 000,00	
<b>Résultats définitifs</b>		<b>109 749,38</b>	<b>144 362,37</b>		<b>144 362,37</b>	<b>109 749,38</b>

2. Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Affectation du Résultat 2016 "Commune"

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2016 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	27 727,99 €		-50 090,36 €	122 000,00 €	-122 000,00 €	-144 362,37 €
FONCT	71 188,49 €		38 560,89 €			

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	109 749,38 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	109 749,38 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au cl 1068:	109 749,38 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b> Déficit à reporter (ligne 002)	

## Compte Administratif 2016 "Assainissement"

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr MAUGE Didier délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme MICHEL Isabelle, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations	18 864,73	30 019,65	14 951,60	13 768,22	33 816,33	43 787,87
<b>Résultats clôture</b>		<b>11 154,92</b>	<b>1 183,38</b>			<b>9 971,54</b>
Résultats reportés		52 344,63	5 952,74			46 391,89
<b>Solde d'exécution</b>		<b>63 499,55</b>	<b>7 136,12</b>			<b>56 363,43</b>
Restes à réaliser						
<b>Résultats définitifs</b>		<b>63 499,55</b>	<b>7 136,12</b>			<b>56 63,43</b>

2- Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Affectation du Résultat 2016 "Assainissement"

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2016 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-5 952,74 €	5 952,74 €	-1 183,38 €			-7 136,12 €
FONCT	52 344,63 €		11 154,92 €			<b>63 499,55 €</b>

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	<b>63 499,55 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>7 136,12 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>56 363,43 €</b>
Total affecté au cl 1068:	<b>7 136,12 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b> Déficit à reporter (ligne 002)	

## Compte Administratif 2016 "Lotissement"

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Didier MAUGE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme MICHEL Isabelle, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations	39 517,25	33 715,14	20 533,31	39 316,42	60 050,56	73 031,56
Reports 2015		70 272,81	39 316,42		39 316,42	70 272,81
<b>Total</b>	<b>39 517,25</b>	<b>103 987,95</b>	<b>59 849,73</b>	<b>39 316,42</b>	<b>99 366,98</b>	<b>143 304,37</b>
Restes à réaliser						
<b>Résultats cumulés</b>	<b>39 517,25</b>	<b>103 987,95</b>	<b>59 849,73</b>	<b>39 316,42</b>	<b>99 366,98</b>	<b>143 304,37</b>

- 2- Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Affectation du Résultat 2016 "Lotissement"

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		Euros	
Résultat budgétaire de l'exercice	-	<b>224,92</b>	<i>Excédent : + / Déficit : -</i>
Résultat antérieur reporté	+	<b>70 497,73</b>	" " "
Capacité d'autofinancement	+	<b>70 272,81</b>	" " "
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		Euros	
Résultat d'investissement réalisé	-	<b>322,78</b>	<i>Excédent : + / Déficit :-</i>
Résultat Restes à réaliser	-		" " "
Résultat antérieur reporté	-	<b>38 993,64</b>	" " "
<b>Besoin de financement</b>		<b>39 316,42</b>	" " "

Décide d'affecter le résultat comme suit :

en report à nouveau en Fonctionnement	+	70 272,81	c/002
en report à nouveau en Investissement	-	39 316,42	c/001

**Budget Primitif “ Commune ” 2017**

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	280 000,00	280 000,00	90 637,63	235 000,00	370 637,63	515 000,00
Restes à Réaliser			122 000,00		122 000,00	
Report			22 362,37		22 362,37	
<b>TOTAUX</b>	<b>280 000,00</b>	<b>280 000,00</b>	<b>235 000,00</b>	<b>235 000,00</b>	<b>515 000,00</b>	<b>515 000,00</b>

**Budget Primitif “ Assainissement ” 2017**

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	87 000,00	30 636,57	62 863,88	70 000,00	149 863,88	100 636,57
Restes à Réaliser						
Report		56 363,43	7 136,12		7 136,12	56 363,43
<b>TOTAUX</b>	<b>87 000,00</b>	<b>87 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>157 000,00</b>	<b>157 000,00</b>

**Budget Primitif “ Lotissement ” 2017**

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	79 470,70	15 000,00	15 000,00	35 533,31	94 470,70	50 533,31
Restes à Réaliser						
Report		64 470,70	20 533,31		20 533,31	64 470,70
<b>TOTAUX</b>	<b>79 470,70</b>	<b>79 470,70</b>	<b>35 533,31</b>	<b>35 533,31</b>	<b>115 004,01</b>	<b>115 004,01</b>

## **Adhésion de la collectivité au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi du centre de gestion**

Madame le Maire explique aux conseillers que Mme BARON Géraldine, Adjoint Technique stagiaire qui assurait la garderie périscolaire du soir, a été reconnue inapte à son poste de travail, suite à un accident survenu chez son autre employeur, l'ADMR de Pleucadeuc.

N'ayant pas de possibilité de reclassement, la commune doit donc licencier Mme BARON. Celle-ci percevra des indemnités de licenciement et des allocations d'aide au retour à l'emploi.

Le Centre de Gestion de Vannes nous propose une convention relative à la prestation de calcul de ces allocations ARE. Dans le cas présent, le montant de cette prestation s'élève à 245 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- De confier par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi,
- D'autoriser le maire (ou le président) à signer la convention et toute pièce s'y rapportant,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

## **Convention SAUR pour l'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Saur nous propose une nouvelle convention prenant en compte les nouveaux besoins. Cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 3 ans. Au cas où la commune viendrait à déléguer la gestion de son service de l'assainissement, elle sera automatiquement résiliée.

Après lecture de cette convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention.

## **Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**

Madame le Maire explique aux conseillers que suite à la démission de M. Jean-Claude NIZAN à son poste d'Adjoint au Maire, à compter du 31/12/2016, et suite à la demande du Receveur concernant une modification dans la rédaction de la précédente délibération en date du 18/04/2014 qui fixait le montant des indemnités, il s'avère nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24, Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints après en avoir délibéré, considérant que la commune compte moins de 500 habitants, décide :

Article 1 – A compter du 1er janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants

- Maire, Mme Isabelle MICHEL: 17% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 1er Adjoint, Mr Didier MAUGE: 5% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mr Michel BERTHET : 5% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 2 – L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L2123-24 DU Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 – Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement pour le Maire et trimestriellement pour les adjoints.

## **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Transfert du Musée de la Résistance Bretonne à Saint Marcel**

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 25/05/2016, citée en objet, qui approuvait le rapport de la CLECT du 11/04/2016. Suite à une erreur dans la rédaction de notre délibération, il s'avère nécessaire de confirmer ou infirmer celle-ci.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et procuration, décide d'entériner leur approbation du 25/05/2016 et donc**

- De valider le rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (ci-annexé),
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette délibération

### **SUBVENTIONS 2017**

- FNATH 20,00
- O.G.E.C St Laurent : 70,00 x 28 élèves = 1 960,00 €

### **COTISATIONS 2017**

- Association des Maires de France 112,48 €
- ADMR (2016 suite oubli) 570,00 €
- Association "Pas à pas" 60,00 €